

**VILLE DE MÉTIS-SUR-MER
PROVINCE DE QUÉBEC**

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL
TENUE LE 11 JUIN 2018**

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil de la Ville de Métis-sur-Mer tenue le lundi 11 juin 2018 à la salle du Conseil, 138 Principale, Métis-sur-Mer, à compter de 19 h 30.

Présents sont Mesdames les Conseillères Martine Bouchard et Rita D. Turriff et Messieurs les Conseillers Luc Hamelin, Simon Brochu et Raynald Banville formant quorum sous la présidence de la mairesse, Mme Carolle-Anne Dubé.

Est aussi présent : M. Stéphane Marcheterre, Directeur général et secrétaire-trésorier.

RÉSOLUTION #18-06-96
OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Mme la Conseillère Martine Bouchard et résolu à l'unanimité que l'assemblée du Conseil de la Ville de Métis-sur-Mer soit ouverte à 19 h 30.

RÉSOLUTION #18-06-97
ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Mme la Conseillère Rita D. Turriff et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour suivant pour la séance :

1. Ouverture et présences.
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour.
3. Adopter le règlement #18-125 modifiant le PIIA en abrogeant la résolution #18-05-72.
4. Adjudication de contrat pour l'asphaltage de la route MacNider.
5. Période de questions.
6. Levée de l'assemblée.

3. Adopter le règlement #18-125 modifiant le PIIA en abrogeant la résolution #18-05-72.

RÉSOLUTION #18-06-98
ADOPTER LE RÈGLEMENT #18-125 MODIFIANT LE PIIA EN ABROGEANT LA RÉSOLUTION #18-05-72

CONSIDÉRANT QUE Le Directeur général mentionne que ce règlement a pour but d'amender le règlement numéro 12-77 afin de modifier divers éléments règlement #12-77 portant sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de la ville de Métis-sur-Mer.

CONSIDÉRANT QUE cette résolution d'adoption abroge la résolution d'adoption précédente #18-05-72 qui devient nulle ;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion accompagné d'un projet de Règlement a été préalablement donné par M. le Conseiller Luc Hamelin à la séance de ce conseil tenue le 9 avril 2018;

CONSIDÉRANT QUE copie du présent Règlement était disponible au plus tard deux (2) jours avant la présente séance auprès du responsable de l'accès aux documents de la Ville;

CONSIDÉRANT QU'une assemblée de consultation publique a eu lieu avant l'adoption de ce règlement;

CONSIDÉRANT QUE copie du présent règlement était à la disposition du public dès le début de la présente séance;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. le Conseiller Raynald Banville et résolu à l'unanimité

QUE soit adopté le présent règlement tel que déposé et remis aux membres du conseil.

4. Adjudication de contrat pour l'asphaltage de la route MacNider.

RÉSOLUTION #18-06-99
ADJUDICATION DE CONTRAT POUR L'ASPALTAGE DE LA ROUTE MACNIDER

ATTENDU QUE la Ville a procédé à l'ouverture des soumissions du projet **réfection de la route MacNider**;

ATTENDU QUE trois (3) entrepreneurs ont déposé une soumission;

ATTENDU QUE le service d'ingénierie de la MRC de la Mitis a procédé à l'analyse des soumissions;

ATTENDU QUE le service d'ingénierie de la MRC de la Mitis recommande l'adjudication du contrat à « **Eurovia Québec Construction inc.** », soit l'entrepreneur ayant déposé la plus basse soumission conforme pour un montant de 229 320.94 \$ taxes incluses;

ATTENDU QUE la surveillance des travaux sera réalisée par le service d'ingénierie de la MRC de La Mitis ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par M. le Conseiller Simon Brochu et résolu à l'unanimité que le Conseil de la Ville de Métis-sur-Mer accorde le contrat à « **Eurovia Québec Construction inc.** » pour la réfection de la route MacNider au montant de 229 320.94 \$ taxes incluses. Ces travaux sont inclus dans la programmation des travaux de la TECQ 2014-2018.

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

Il n'y a aucune période de questions.

6. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

RÉSOLUTION #18-06-100 **LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, Mme la Conseillère Martine Bouchard propose que la présente séance soit levée à 19h40.

Carolle-Anne Dubé, Mairesse

Stéphane Marcheterre,
Directeur Général et secrétaire-trésorier